

## **POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION**

En vue de répondre à ses obligations légales, Normandie REIM définit et met en œuvre une politique de sélection de ses prestataires de services afin de s'assurer la meilleure exécution possible de ses activités.

La Politique de Meilleure Sélection s'applique aux catégories d'instruments autorisés dans la limite du programme d'activité :

- Les actifs immobiliers ;
- Les instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé ;
- Les OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle ;
- Les FIA européens destinés à une clientèle professionnelle et FIA de pays tiers ;
- Les instruments financiers à terme simples (futures, swaps, caps, floors).

Les prestataires de services sélectionnés par Normandie REIM s'engagent à offrir à Normandie REIM les conditions de traitement et d'exécution permettant le meilleur résultat possible.

La consultation des prestataires potentiels s'effectue sur la base d'un cahier des charges multicritères dont notamment :

- La tarification appliquée,
- La qualité d'exécution, prenant en compte :
- La couverture géographique et les lieux d'exécution proposés,
- L'organisation et les moyens humains disponibles,
- La connaissance (expérience) des instruments traités,
- L'engagement de moyens de « best execution »,
- Le respect des normes de place en termes de déontologie,

L'engagement en termes de respect des Lois et règlements des autorités compétentes.

Le prestataire ainsi sélectionné par Normandie REIM sera en mesure de remettre, sur simple demande, les éléments justificatifs des moyens mis en œuvre pour obtenir la meilleure exécution.

## **EXECUTION D'ORDRES SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS PAR LES FIA**

Normandie REIM est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de la transmission et de l'exécution des ordres relevant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de ses clients.

Les obligations de Normandie REIM sont néanmoins des obligations de moyens et non de résultat. Cette politique s'adresse aux clients catégorisés, selon les critères de la Directive MIF, comme des « Clients Professionnels » et des « Clients non Professionnels ».

## **REVISION**

Normandie REIM contrôlera régulièrement l'efficacité de la présente Politique de Meilleure Sélection et de Meilleure Exécution pour identifier les éventuelles modifications à y apporter.

En particulier, Normandie REIM procèdera annuellement à une revue de la qualité d'exécution des prestataires. Une telle revue sera également mise en œuvre à chaque fois qu'une modification substantielle se produit qui affecte la capacité de Normandie REIM à continuer à obtenir avec

régularité le meilleur résultat possible pour les clients. Cette revue sera réalisée à l'appui d'un scoring des prestataires sur les différents critères énoncés. En fonction de la note obtenue, les contrats pourront être dénoncés, le brokerage réalloué, ou bien la mise en place de mesures d'amélioration des dispositifs pourra être demandée.